

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 12 janvier 1845.

maintenant ils sont contraints de le subir.

Nous n'ignorons pas qu'un temps viendrait où tout ce bagage de compression qu'on a mis entre les mains du pouvoir paraîtrait fatigant, et qu'on finirait par se lasser des exigences de l'Angleterre; aussi avons-nous attendu patiemment que ces symptômes vinssent à se révéler, et aujourd'hui nous les voyons se produire assez clairement. Les instruments qui ont fondé notre situation déplorable sont usés, et on en est maintenant à redouter une modification ministérielle comme un grand changement de politique.

M. Guizot reste au pouvoir par cette raison qu'on ne peut pas présenter une autre ligne politique à pratiquer. A l'époque de la coalition, on avait indiqué une voie de progrès lent, mais enfin on l'avait énoncée; en ce moment, on n'ose pas récriminer contre l'influence de la couronne, et pourtant cette influence s'est fait sentir plus fortement que jamais sous le ministère du 29 octobre. Le voyage du roi à Windsor nous a révélé une position dont on n'avait pas encore mesuré complètement toute l'étendue.

On n'ose donc plus se placer sur le terrain de la coalition; pourtant notre liberté est encore amoindrie, et notre dignité a subi de nouveaux échecs. Tous ces faits sont instructifs; ils donnent raison à la politique ferme du parti radical, ils prouvent qu'il a parfaitement agi en se tenant constamment en dehors des questions gouvernementales, et nous ne pouvons, pour notre compte, que désirer vivement qu'il sache tenir la même conduite dans cette session.

Ceux qui veulent faire prévaloir la volonté de la couronne sur la volonté nationale n'auront pas seuls, assurément, le mérite de la persévérance. On ne veut pas céder sur un seul point; on veut une politique raide et arrogante, acceptons-la sans murmurer, et continuons notre œuvre d'enseignement politique avec calme et confiance. Quand le pays sera mis en péril par les ultra-conservateurs, quand le terrain sera mouvant, alors nous verrons quelle position nous aurons à prendre. Jusque-là, pas de concession, pas de transaction.

Le *Journal des Débats* continue sa lutte contre l'intrigue, et nous ne saurions l'en blâmer. M. Guizot est attaqué, il se défend; cela est tout-à-fait légitime. Il est très-naturel, en effet, lorsque l'on est ministre, lorsqu'on s'est fort bien trouvé d'avoir pu conserver un portefeuille pendant quatre ans, qu'on voie de très-mauvais œil ceux qui cherchent à vous le prendre et à vous chasser de votre position. M. Guizot est donc parfaitement dans son rôle; il y est d'autant mieux que jusqu'à présent il a pu dire à ceux qui lui tendent des pièges et qui se cachent en quelque sorte derrière des buissons pour lui tirer des coups de fusil : « Vous n'en voulez qu'à mon habit brodé, vous n'en voulez qu'à mon portefeuille, vous n'en voulez qu'aux appointements que je touche, vous n'en voulez qu'à l'influence que j'exerce et aux faveurs dont je dispose... vous n'en voulez pas à ma politique. Il n'est pas dans votre pensée de la renverser. Si vous étiez à ma place, vous ne feriez pas autre chose que ce que je fais; si vous y aviez été depuis quatre ans, vous n'auriez pas fait autre chose que ce que j'ai fait, car il n'y avait pas autre chose à faire. »

Le *Journal des Débats* a déjà publié plusieurs articles sur cette

idée, et il y revient encore aujourd'hui, car il sent que toute sa force est là. Démontrer qu'un changement de cabinet n'amènerait aucun changement dans la politique de la France, démontrer que les hommes qui lui succéderaient au pouvoir ne se conduiraient pas d'une autre façon que lui, c'est gagner la cause de M. Guizot; car c'est empêcher tous les hommes qui sont guidés par d'autres considérations que leur intérêt personnel de donner la main à une intrigue dont le succès n'aboutirait qu'à une duperie. Si donc les hommes qui veulent renverser M. Guizot sont décidés à suivre d'autres errements, si leur avènement au pouvoir doit assurer au pays une ère nouvelle, c'est à-dire un peu plus de dignité et de grandeur dans sa politique extérieure, un peu plus de libéralisme et de moralité dans sa politique intérieure, qu'ils le disent sans tarder, et surtout qu'ils ne se contentent pas d'une affirmation; qu'ils prouvent qu'ils n'ont pas seulement la volonté, mais qu'ils auront encore les moyens de tirer le pays de l'ornière des concessions dans laquelle on l'a entraîné si misérablement et si honteusement pendant quatre ans.

C'est cette démonstration qu'il importe de faire, et il faut qu'elle soit claire, évidente, il faut qu'elle ne laisse aucun doute; car la disposition générale des esprits en ce moment incline à donner raison au *Journal des Débats* quand il prophétise que ceux qui remplaceraient M. Guizot, si la majorité l'abandonnait, resteraient dans la même voie que lui, et qu'il ne leur serait pas donné de faire autre chose que ce que ce ministre aurait fait avant eux.

Si nous nous reportons à l'époque de la coalition, nous trouvons qu'à cette époque, pour nous engager dans la croisade entreprise par MM. Thiers et Guizot contre M. Molé, on nous disait : « Marchez hardiment avec nous, aidez-nous à renverser ce ministère qui abaisse la France vis-à-vis de l'étranger, qui pervertit toutes les règles du gouvernement représentatif, et, quand nous l'aurons renversé, vous verrez que la France reprendra son rang en Europe; vous verrez que nous doterons le pays d'institutions libérales et progressives, et que nous le mettrons en possession de ce gouvernement représentatif, qui n'est pas une chimère, bien qu'on le poursuive vainement depuis cinquante ans, et dont nous sommes certains de pouvoir lui assurer la jouissance dans toute sa sincérité. » La gauche s'est laissée prendre à ces promesses; elle s'est mise à la suite de MM. Guizot et Thiers; elle leur a prêté son puissant concours pour les aider à satisfaire la rancune qui les poussait contre M. Molé; mais qu'en est-il résulté pour elle, pour le triomphe de ses principes? qu'en est-il résulté pour le bien du pays?

Hélas! M. Guizot est aujourd'hui ministre, il l'est depuis quatre ans; la France a été abaissée par lui vis-à-vis de l'étranger plus encore qu'elle ne l'avait été par M. Molé, et le pays a été livré à un système de corruption plus général, plus effronté que tout ce qu'on s'était permis avant le cabinet du 29 octobre. Tel a été, en définitive, après quelques efforts promptement avortés pour pratiquer une autre politique, une politique plus digne et plus morale, tel a été le triste résultat de la coalition de 1839. Ce qu'on appelle aujourd'hui l'intrigue n'est pas autre chose qu'une nouvelle édition de la coalition de 1839; seulement MM. Molé et Guizot ont changé de rôle. Ce n'est plus M. Molé qui se défend, c'est M. Guizot, et ce n'est plus M. Guizot qui sonne le boute-selle et qui se précipite dans la mêlée avec un ardeur sans pareille, c'est, dit-on, M. Molé qui va lui déclarer la guerre à son tour, guerre qui pourra différer un peu, dans la manière dont elle sera conduite, d'avec celle dont nous avons été témoins il y a cinq ans, mais qui, en réalité, n'en aura pas moins la même cause et le même but.

C'est là ce qui doit préoccuper l'opposition sincère, l'opposition honnête, celle qui ne convoite ni places, ni honneurs, celle qui n'est inspirée que par l'intérêt du pays et qui ne cherche à faire triompher ses principes que pour pouvoir se rendre ce témoignage qu'elle a été véritablement utile à la France. Nous espérons que ces con-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 15 JANVIER.

LES NARRATIONS DU KHABIR.

LE TOMBEAU DU CHEVAL.

Dans les principales tribus de l'Algérie, de Tunis et de la Syrie est un Arabe chargé du soin de recueillir, de conserver et de redire les légendes de la solitude et l'histoire des vaillants qui ont illustré le désert; il se nomme *khabir*, c'est-à-dire narrateur.

Pour ces peuples, ignorant la plupart l'art d'écrire, le narrateur est l'histoire vivante du pays. Il apprend de son père les légendes que lui-même doit un jour enseigner à son fils, et qui, se répétant ainsi de génération en génération, sont destinées sans doute à parvenir à la postérité la plus reculée.

Comme tout ce qui tient aux sciences de l'esprit chez les Arabes, l'emploi de *khabir* est très-respecté, mais aussi il n'est pas sans avantages. Le narrateur, en effet, se trouve de toutes les fêtes. Il n'est point de mariage, de circoncision où il ne soit convié, et les Arabes considèrent comme un devoir de partager avec lui leur riz, leur *leben* (lait aigre) et leur *kouskous*.

Dans la tribu des Beni-Salah, tribu nombreuse et guerrière établie sur les montagnes de l'Atlas, entre Blidah et Medeah, vivait et vit encore sans doute un *khabir* célèbre dans toute la province; il se nomme Omar Ould-el-Thaïeb.

Omar avait une certaine prédilection pour les Français. Dans une excursion que je fis au Teniah en 1843, cet Arabe, que j'avais connu chez le *hakem* de Blidah, voulut absolument me servir de compagnon et de guide. A mon retour, il me força à revenir par sa tribu, afin de me faire visiter sa *decherah* (1), et pendant deux jours il m'accorda dans son *Gourbi* (2) l'hospitalité la plus fraternelle.

Le soir du second jour de mon arrivée chez les Beni-Salah, la *decherah* se réunissait au sommet de la montagne qu'elle habite, et d'où l'œil étonné découvre avec admiration un horizon immense.

A nos pieds était la blanche Blidah, se détachant au milieu des bois d'orangers et de citronniers qui l'entourent; Blidah, dont un poète arabe

a dit : « Ton nom est Petite-Ville (1); mais moi je prétends que tu serais plus justement appelée Petite-Rose (*Oueridah*). »

Un peu plus loin, au centre de la plaine, on apercevait Bouffarik avec ses maisons françaises, couvertes de tuiles rouges, s'élevant au milieu des peupliers. Devant nous, l'Oued-el-Kebir, s'échappant de l'Atlas, serpentait au pied des montagnes, s'enfuyant vers la Chiffa à travers des milliers de lauriers-roses, fleur passagère qu'il doit entraîner dans son cours à l'époque de la crue de ses eaux.

Un peu à notre gauche, on distinguait les tentes des terribles Hadjouth, tandis qu'à notre droite, élevant ses cimes par-dessus les crêtes de l'Atlas, le Djerdjira présentait majestueusement son front chargé de neiges aux derniers rayons du soleil.

Enfin, pour compléter ce magnifique spectacle, sur le versant des collines du Sahel apparaissait Koleah la sainte, au milieu des bois du Mazafran, et par-dessus ces collines la vue s'étendait à l'infini sur une immense surface d'azur voilée par une légère vapeur : c'était la mer.

A peine les derniers rayons du soleil commencèrent-ils à s'élever sur le flanc des montagnes pour s'éteindre ensuite dans les cieux, que les Arabes composant la *decherah* se réunirent dans un espace assez vaste et dégarni d'arbres, au milieu duquel s'élevait une petite butte de terre appelée par les indigènes Qabr-el-Hassân (le Tombeau du Cheval). Assis en cercle, sur huit ou dix de profondeur, ils attendirent en silence que le *khabir* commençât la narration qu'il leur avait promise pour ce jour-là.

Omar-ben-Thaïeb, se plaçant alors sur le monticule, commença ainsi l'histoire qui va suivre :

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux !

» Par les coursiers qui s'élancent à perte d'haleine ;

» Par les coursiers qui, frappant du pied la terre, en font jaillir des étincelles ;

» Par ceux qui attaquent l'ennemi au matin. » (Koran).

En vérité, je rends témoignage qu'il n'est point d'autre Dieu que Dieu, et que Mohammed est l'apôtre de Dieu.

Salut sur l'envoyé de Dieu ! salut sur ses compagnons ! mes frères, salut sur vous !

C'est Dieu qui a créé les étoiles en secouant la poussière demeurée après ses mains lorsqu'il eut formé le monde; il a orné les cieux de planètes errantes, et sous ses pieds il a jeté la terre comme un tapis. Puis il a dit aux quatre vents : Venez, et ils sont accourus. Il leur a dit encore : Condensez-vous, et il se sont condensés. Alors, prenant une partie de ce limon, il en a

fait le cheval, serviteur, ami de l'homme (1). Louanges à Dieu.

Mes frères de la tribu des Beni-Salah, écoutez l'histoire que m'a été racontée par Thaïeb-ben-Minoun, mon père, à qui Dieu a fait grâce (2) depuis bientôt cinquante années. Il l'avait apprise lui-même de son père, lequel redisait à vos aïeux l'histoire de vos guerriers.

Dans cette même tribu des Hadjouth dont vous voyez s'élever les gourbis, à votre gauche, un peu au-delà de la Chiffa, vivait, il y a environ trois siècles d'homme, un guerrier célèbre par ses exploits ; son nom était Sid-Boul-Nouar.

Lorsque, monté, sur son coursier rapide comme les vents, il se précipitait sur les gouds ennemis, son yatagan lançait des étincelles, et, aux éclairs qui en jaillissaient, les cheveux des enfants blanchissaient d'effroi. Rien ne pouvait arrêter Boul-Nouar dans sa marche dévastatrice ; mais Dieu, en lui accordant la valeur qu'il protégea, ne lui avait point donné la sagesse qui la tempère et la guide. Impétueux au moment du combat, ce guerrier ne pouvait supporter chez les autres le moindre obstacle à ses volontés ; tout devait fléchir sous ses desirs comme sous ses coups.

Unique débris d'une famille que la guerre n'avait point épargnée, Boul-Nouar avait une sœur ; elle se nommait Zahira.

Les génies amis des hommes s'étaient complus à la former dans le sein de sa mère. Ils lui avaient accordé tous les dons qui séduisent les mortels et enlèvent la raison au plus sage d'entre eux : la beauté du corps, image de celle de l'âme; la grâce, sans laquelle la beauté n'est rien; l'esprit, qui vivifie l'une et l'autre. Les yeux de Zahira étaient doux comme ceux de la gazelle, ses lèvres ressemblaient à deux morceaux de corail, et lorsqu'elle marchait, sa taille flexible se pliait comme la branche du saule ami des ruisseaux.

Tous les jeunes guerriers des Hadjouth s'empressaient autour de la sœur de Boul-Nouar ; il n'en était pas un d'entre eux qui n'enviât un de ses regards ; mais le cœur de la jeune fille n'avait point encore entendu ces paroles mystérieuses qui semblent conseiller d'aimer.

Parmi les fils des Hadjouth, un jeune homme avait conçu pour Zahira une passion plus violente que celle de ses frères : c'était Ahmed, chérif, dont le père El-Bécher était kaïd de cette tribu. Fier de ses richesses, de son nom, de la puissance d'El-Bécher, qui balançait celle des pachas d'Alger eux-mêmes, Ahmed croyait pouvoir commander au cœur de Zahira comme à une esclave. Il ignorait que l'amour n'est point un don que l'on fait, mais une douce violence que l'on souffre.

(1) Telle est, selon les Arabes, l'origine du cheval.

(2) Pour exprimer l'idée de mort, les Arabes disent : « Dieu a pris pitié d'un tel. » (Rahham.)

(1) Portion d'une tribu vivant séparée de la tribu-mère.
(2) Gourbi, espèce de maisonnette bâtie en terre qu'habitent les Arabes sédentaires.

(1) Blidah signifie, en effet, petite ville. Depuis ce vers, le nom de d'Oueridah lui est demeuré.

siderations trouveront leur place dans la discussion de l'adresse, et que l'intrigue seule, si intrigue il y a, n'y aura pas la parole.

Le plus clair résultat de la coalition qui se forme sera d'effacer les couleurs du drapeau de l'opposition de gauche, en la mettant pour la dixième fois peut-être à la remorque des valets de l'homme qui a évacué Ancône. Le Commerce fait une peinture spirituelle et exacte des ridicules que se donnent les prétendants aux portefeuilles et leurs adhérents plus ou moins désintéressés.

« Rien de nouveau depuis quelques jours, dit le Commerce, dans la sphère parlementaire. Jamais on n'y a vu tant de mouvement ni entendu si peu de bruit ; personne ne pourrait se croire à la veille de la discussion de l'adresse. Les passions personnelles s'y agitent de toutes parts, mais en silence ; c'est un grand travail souterrain qui semble fait par des muets. On assure que la salle des conférences est assez peu fréquentée ; les hommes politiques éminents n'y viennent point, dit-on, ou n'y viennent qu'un moment : ils se rencontrent ailleurs. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que le cabinet est encore chancelant. A côté de l'administration en exercice est déjà placée une administration ou même plusieurs administrations en expectative ; près de ceux qui ont les places se trouvent ceux qui croient déjà les tenir. La chambre est donc toute pleine de ministres, de sous-secrétaires d'état, de directeurs-généraux, d'ambassadeurs, tant les réels que les imaginaires, et cette foule de fonctionnaires publics donne à cette assemblée l'aspect d'un congrès de diplomates. Il y règne une certaine discrétion gouvernementale et une sorte de haute réserve administrative ; chacun d'ailleurs craint de compromettre sa fortune par un mot imprudent ou malheureux.

» On fuit les questions qui engagent ; on ne goûte que la discussion des faits accomplis ; du passé on parle beaucoup, du présent peu, de l'avenir point. On dit volontiers ce qu'on n'aurait pas fait, mais non ce qu'on ferait.

» Quand la chambre sortira-t-elle donc de cette atmosphère énervante ? Nous souhaitons ardemment qu'il en soit ainsi bientôt, et que la discussion publique apprenne enfin au pays s'il a en face de lui de nouveaux principes, ou seulement de nouveaux ministres. »

L'enseignement primaire, très-développé en Allemagne, surtout dans les provinces soumises à la monarchie prussienne, reçoit en ce moment une application très-remarquable à l'éducation des jeunes filles de la campagne. Des écoles spéciales sont destinées à leur inspirer le goût de la vie des champs en les habituant à connaître et à raisonner les opérations de la culture qui sont du ressort de leur sexe. Des commissions déléguées par le gouvernement font subir aux élèves de ces écoles des examens sur la tenue d'une ferme et sur les parties du jardinage et de l'agriculture qu'il leur importe le plus de savoir pratiquer avec intelligence.

Si l'on songe au nombre prodigieux de jeunes filles de la campagne qui tous les ans quittent leur village par dégoût pour les travaux champêtres, et viennent se perdre dans les grandes villes, en commençant par la domesticité pour finir par la prostitution, on comprendra combien de semblables écoles seraient utiles partout. On aime à faire ce qu'on fait bien, et il est naturel de s'attacher à des occupations dont une instruction spéciale apprend à tirer parti. C'est la femme qui fait ou défait la maison ; cet adage est plus vrai à la campagne qu'ailleurs. Une ménagère intelligente, sachant lire et compter, initiée en outre aux principes de l'économie rurale, est un trésor pour le cultivateur ; avec ce degré d'instruction appropriée à son état, elle apporte dans le ménage et dans la société une somme d'utilité plus grande, elle s'assure une plus forte somme d'égards et de bonheur domestique, elle est ce que la nature veut qu'elle soit.

Les frais de fondation d'une école pour les jeunes filles de la campagne, d'après le système prussien, sont bien faibles en comparaison du bien incalculable qui peut en résulter. Nous espérons qu'il se trouvera quelque société d'agriculture assez zélée pour faire les fonds d'un premier modèle d'institution de ce genre, dont les résultats, consignés par la presse, entraîneraient de nombreux imitateurs et finiraient par forcer le gouvernement à prendre au sérieux l'éducation des filles du peuple des campagnes.

Paris, le 10 janvier 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On s'entretenait beaucoup cet après-midi à la chambre d'une démarche que l'on considérait avec raison comme ayant une grande portée. On disait que M. l'amiral Dupetit-Thouars était allé rendre visite à M. Thiers, à M. Billault et à M. Dufaure pour les

Chaque nuit, il venait s'asseoir sous une touffe de lauriers-roses et de lentiques qui s'élevait non loin de la tente de Boul-Nouar, et là il faisait entendre ses plaintes et ses vœux à celle qu'il aimait. Il disait :

« Oui, tu es vraiment une petite fleur (1), et l'odeur de ton parfum envire mon cœur. Depuis que je t'ai vue, mes yeux, semblables à la mer orageuse, ne répandent que des pleurs, et ma voix, comme le luth plaintif du musicien attristé, remplit l'air de douloureux accents ; mais l'écho seul de ces lieux répond à mes soupirs.

» Les nuits sont devenues pour moi plus longues que la vie de l'aigle, et les jours plus noirs que son lugubre plumage.

» Un regard de celle que j'aime calmerait cependant toutes mes souffrances ; un mot de sa bouche rendrait l'espoir à mon cœur, la vie à mon corps épuisé, la force à mon intelligence évanouie.

» J'écoute, mais elle ne répond pas, et, dans la solitude qui m'environne, je n'entends que le battement de mon cœur et le frémissement des plantes qui s'affaissent sous les pleurs de la nuit. »

C'est ainsi que chaque nuit le fils du kaïd venait exhiler ses plaintes ; mais, en les écoutant, Zahira n'éprouvait qu'un seul sentiment, la pitié.

Cependant, Boul-Nouar veillait sur sa sœur. Il avait lu dans les yeux de Zahira que les génies ne lui avaient point encore conseillé d'aimer, et il craignait en même temps pour elle la vengeance ou le désespoir d'Ahmed.

Comme chef de sa famille, comme frère, comme tendre ami, Boul-Nouar voulait toutefois s'assurer qu'il ne s'était pas trompé sur le calme de sa sœur avant de mettre un terme aux poursuites du fils d'El-Bechir. Il lui dit un jour :

— Ma sœur, tu sais combien est profonde mon amitié pour toi, tu dois donc avoir confiance en moi. Dis-moi, parmi les guerriers de notre tribu, n'en est-il pas un que ton cœur préfère ?

— Frère, répond Zahira, je n'ai point de secret à te cacher, et ce que je vais te dire est la vérité. J'ai souvent vu, dans leurs jeux, nos guerriers simuler des combats, et toi-même tu as pris soin de me raconter les exploits des plus braves d'entre eux. Je les ai vus, empressés autour de moi, m'aider à puiser à la citerne l'eau nécessaire pour préparer nos repas, mais aucun d'eux n'a gagné mon cœur. Lorsqu'ils marchent à la guerre, et que tu n'es point parmi eux, je demeure calme, tranquille, sans faire des vœux au marabout pour tel ou tel d'entre eux, sans songer que parmi ceux qui partent il en est plusieurs qui ne doivent point revoir leurs gourbis. N'est-ce point assez te dire, frère, que je n'aime pas ?

— Et Ahmed ?

— Ahmed moins que tout autre, peut-être. Je le sais, il est riche. Sous

(1) Zahira est le diminutif de zahr, qui en arabe signifie fleur.

remercier de la manière dont ils avaient défendu sa conduite à la tribune de la chambre des députés.

La démarche de M. Dupetit Thouars est d'autant plus significative qu'il s'est obstinément refusé à paraître dans les salons de M. Guizot, ce qui lui avait été demandé avec les plus vives instances. M. Guizot aurait très-volontiers payé du grade de vice-amiral une simple visite de cinq minutes ; on n'a rien épargné pour le faire comprendre à M. Dupetit-Thouars, et cela ne l'a pas ébranlé.

C'était déjà un fait très-grave que ce refus de paraître dans les salons de M. Guizot ; mais ce refus acquiert une bien autre gravité de la visite faite à MM. Thiers, Billault et Dufaure. Nous n'avons pas besoin d'insister pour le faire comprendre.

— La chambre a continué dans ses bureaux l'examen du budget de 1846 ; comme on le pense bien, cet examen n'a lieu que pour la forme. Les idées sont ailleurs, aux questions de chiffres et d'affaires, et les travaux préparatoires auxquels donne lieu chaque année le budget s'en ressentiront.

La commission de l'adresse s'est de nouveau réunie cet après-midi. A quatre heures, elle était encore en séance. Nous ne pensons pas qu'elle nomme son rapporteur aujourd'hui ; c'est toujours à M. Hébert que cette tâche paraît devoir être confiée. Il aura pour concurrent M. de Latourneille, mais celui-ci succombera. M. Hébert a sur lui l'avantage d'être violent sans être emporté. Or, dans une discussion où un peu de mesure est toujours nécessaire, M. Hébert doit être un homme plus utile que M. de Latourneille. C'est pour cela que le cabinet lui a donné la préférence.

La discussion de l'adresse ne paraît pas devoir commencer à la chambre des députés avant le 20 de ce mois. Le ministère cherche évidemment à gagner du temps. Pour lui, gagner du temps, c'est gagner des voix. La temporisation lui a toujours réussi, et il s'en est souvent au milieu des embarras dans lesquels il se trouve jeté.

Quant à la chambre des pairs, elle s'est réunie cet après-midi dans ses bureaux pour prendre communication du projet d'adresse de sa commission. L'optimisme qui règne dans ce document a donné lieu, nous assure-t-on, à des observations assez vives qui ne peuvent manquer de se reproduire dans la discussion qui commencera lundi prochain en séance publique. On cite M. le marquis de Saint-Priest comme un des conservateurs influents du Luxembourg qui doivent déclarer à M. Guizot qu'il leur est impossible de lui accorder plus long-temps leur concours.

— Le ministère vient de reprendre à l'intrigue un honorable député ministériel qui avait fait un instant défection. Cette brebis égarée qui est rentrée au bercail n'est autre que M. de Garraube, qui commande en ce moment l'une des brigades de la division de Paris. On croira difficilement, mais la chose n'en est pas moins vraie, car elle a été avouée par M. de Garraube lui-même, que ce brave député ait donné sa voix à M. Billault. Rien n'est pourtant plus positif, M. de Garraube a voté pour M. Billault ; il a fait plus : le jour même où il l'a voté, il a écrit à ce point, rencontrant dans l'un des couloirs de la chambre l'un des amis de M. Billault, il lui dit : « J'ai voté avec vous... tout cela s'en va, tout cela sent le pourri. »

Ce langage n'était peut-être pas très-parlementaire, mais il était expressif, et il expliquait d'ailleurs très-bien le revirement de M. de Garraube. Cet honorable ne voulait sans doute pas pourrir avec ce qui lui semblait s'en aller en pourriture.

Le ministère a eu connaissance du fait, et il a fait parler à M. de Garraube. Que lui a-t-on dit ? Nous n'en savons rien, à moins qu'on ne lui ait témoigné de l'étonnement de voir qu'il n'était encore que maréchal-de-camp. Mais toujours est-il que M. de Garraube est rentré dans le camp de la majorité, et qu'aujourd'hui il ne s'aviserait plus de voter pour M. Billault, et encore moins de tenir des propos aussi anarchiques que celui que nous avons rapporté, en laissant à son auteur la responsabilité du parfum de corps-de-garde dont il nous a paru un peu trop imprégné.

— Nous sommes fâchés de voir une certaine partie de l'opposition de gauche faire à l'intrigue toutes les concessions qu'elle lui fait. Voici à quel propos nous croyons devoir présenter cette observation.

Le collège électoral de Melle doit se réunir le 25 de ce mois pour donner un remplaçant à M. Auguis. Au nombre des candidats qui se présentent aux électeurs se trouve M. Vuitry, fils du député de l'Yonne et chef de bureau du ministère des cultes. M. Vuitry fils est parti il y a quelques jours pour Melle, emportant des lettres de recommandation pour toutes les autorités locales, c'est-à-dire bien décidé à se présenter sous la bannière ministérielle. Le *Siccle* a été invité à faire connaître ce fait et à avertir les électeurs ; il s'y est refusé. Savez-vous pourquoi ? C'est parce que dans ce moment on parle avec M. Vuitry père pour l'entraîner dans la défection, et qu'il n'y aurait plus aucun espoir de le retirer de la majorité, si on avait l'imprudence d'attaquer son fils.

son gourbisont entassés de somptueux tapis ; des coursiers superbes, dignes enfants de nos solitudes, hennissent auprès de sa tante, et ses troupeaux sont innombrables. Mais dans la poitrine du fils d'El-Bechir bat un cœur de traître, et c'est encore la trahison que je découvre dans son regard. Jamais je ne serai sa compagne.

— C'est bien, sœur. Ahmed ne viendra plus troubler ton sommeil.

A ces mots, prononcés avec fermeté, la jeune fille frissonna. Elle avait cru lire, en effet, dans la voix de son frère, une détermination arrêtée, et, connaissant les deux guerriers, un funeste pressentiment avait traversé son cœur.

En cet instant, un chakal fit entendre dans les buissons voisins son miaulement plaintif, et Zahira, tremblante, chercha un refuge dans les bras de son frère.

La nuit arriva, et la jeune fille, inquiète, ne voulut point prendre part au repas du soir ; car Dieu avait fait descendre l'inquiétude dans son esprit.

Vers l'heure où le silence commençait à régner dans la tribu, Boul-Nouar et sa sœur entendirent des pas se diriger vers leur gourbi. Bientôt la même voix s'éleva dans le calme de la nuit ; elle répète ses chants d'amour, se plaint des rigueurs de Zahira et prie la jeune fille de mettre un terme à ses maux.

Boul-Nouar sort de la tente et se dirige vers Ahmed.

— Frère, dit-il, crois-moi, cesse de venir inutilement troubler le repos de Zahira et le mien. Un autre te dirait peut-être d'espérer ; mais moi, je préfère te dire la vérité : Zahira ne t'aime point. Cesse donc de la poursuivre pares plain tes.

A ces mots, Ahmed frémit de rage ; car les génies ennemis des hommes lui avaient donné le soupçon que c'était un rival qu'il avait devant lui. Il reprit donc avec colère :

— Qui es-tu, pour oser me dicter tes volontés ?

— Le frère de Zahira.

— Et moi, je suis le fils du kaïd. Dans cette tribu, je n'ai d'ordres à recevoir que de mon père.

— On saura te les imposer, si tu le préfères.

A ces paroles, Ahmed tire un petit poignard de sa ceinture, s'élance sur Boul-Nouar et le frappe à la poitrine ; mais le coup vient s'amortir dans le bourreau de l'Arabe.

Boul-Nouar, se sentant blessé, bondit comme le tigre sur son lâche agresseur, et déjà Ahmed désarmé est jeté par terre. Boul-Nouar l'étreint sous ses mains puissantes, il le saisit à la gorge, et, brandissant à son tour son poignard, deux fois il le lui plonge dans le cœur.

Ahmed pousse un soupir étouffé ; quelques instants encore ses pieds trépigment sur le sable, ses mains se crispent, mais bientôt son corps entre

Telles sont les considérations qui règlent aujourd'hui la conduite de l'organe le plus important de l'opposition de gauche.

— A voir les journaux qui poussent à la chute du ministère, sans s'inquiéter de ce qui viendra après lui, ou seulement pour faire arriver au pouvoir des amis qui leur donnent de bonnes places, on pourrait croire que M. Guizot est consterné, abattu, et qu'il y a dans son cœur plus de découragement que d'espoir. Il n'en est rien, si toutefois nous pouvons nous en rapporter aux apparences. Nous l'avons encore vu hier, et jamais il ne nous a paru éprouver plus de sécurité.

Cette sécurité lui est sans doute venue de l'appui qu'il a rencontré en haut lieu, car il faisait très-certainement allusion à cet appui quand, le lendemain du jour où le roi adressa à M. de Belleyne les paroles que tout le monde connaît, M. Guizot disait : « Maintenant, nous ne craignons plus rien : nous avons une voix qui en vaut cinquante. »

— La négligence des députés à remplir leurs devoirs les plus sacrés est vraiment de plus en plus déplorable, car elle s'accroît chaque jour, et il va devenir indispensable que les journaux s'entendent pour signaler au public les noms des députés qui foulent aux pieds leurs devoirs. S'il en est un qui soit sacré, c'est la nomination des commissaires pour l'examen des projets de loi qui disposent de la bourse des contribuables. Or, quelques chiffres peuvent donner une idée de la négligence d'un très-grand nombre de membres, et beaucoup parmi eux appartiennent à l'opposition, à se rendre dans les bureaux pour voter. Chaque bureau se compose de 51 membres. Or, excepté dans le 1^{er} et dans le 3^e, voici le chiffre des votants dans chaque bureau. Dans le 2^e, trente votants seulement ; dans le 4^e, vingt-trois ; dans le 5^e, trente-trois ; dans le 6^e, vingt ; dans le 7^e, trente-trois ; dans le 8^e, trente-quatre ; enfin, dans le 9^e bureau, vingt-neuf. En tenant compte des deux autres bureaux, on n'arrivera qu'à la moitié du total des membres de la chambre. Les commissaires appartiennent presque tous au parti conservateur, et si l'opposition avait été exacte, il en aurait été tout autrement.

— La banque de Bordeaux vient de donner un dividende semestriel de 70 f. par action, soit 14 0/0 sur le capital nominal de 1,000 f. par an.

L'administration de cette banque a demandé au gouvernement le renouvellement du privilège pendant trente ans, à partir de novembre 1848, époque à laquelle le privilège actuel expire, avec des modifications semblables aux statuts accordés l'an dernier à la banque de Rouen par les pouvoirs législatifs.

Bulletin de la Bourse de Paris du 7 janvier 1845.

Avant l'ouverture, on a fait une seule affaire à 85 25, puis on a offert à 85 50, et la rente a ouvert au parquet à ce prix ; elle est tombée d'abord à 85 10 ; mais ces cours n'ont été faits qu'au parquet. Après être remontée à 85 20, elle est de nouveau tombée à 85 10, et enfin elle a fermé à 85 20 au parquet et à 85 17 1/2 dans la coulisse.

Peu d'affaires. Aucune nouvelle. La spéculation sur les actions de chemins de fer a été animée, mais les prix ne se sont pas relevés ; il y a même encore eu un peu de baisse sur les actions de plusieurs d'entre eux.

Trois pour cent	85	»	Caisse Lafitte	1400	»
Quatre pour cent	108	»	Obligations de Paris	1442	50
Quatre et demi pour cent	121	25	CHEMINS DE FER.		
Cinq pour cent	86	30	Saint-Germain	1103	»
Emprunt de 1844	»	»	Versailles, rive droite	»	»
Trois pour cent belge	»	»	— rive gauche	381	25
Quatre et demi pour cent b.	»	»	Paris à Orléans	1115	»
Cinq pour cent belge	106	»	Paris à Rouen	1027	50
Cinq pour cent napolitain	»	»	Rouen au Havre	815	»
Cinq pour cent romain	103	»	Avignon à Marseille	930	»
Cinq pour cent portugais	60	»	Strasbourg à Bâle	293	75
Trois pour cent espagnol	36	3/4	Orléans à Bordeaux	640	»
Deux et demi pour cent hol.	»	»	Orléans à Vierzon	710	»
Banque de France	3280	»	Amiens à Boulogne	563	»
Comptoir d'Escompte	1050	»	Paris à Sceaux	600	»
Banque belge	615	»			

La lâcheté du système immuable cause sur tous les points d'ardentes provocations contre la France. On sait les nombreux sujets de plainte que le Mexique nous a donnés depuis quatre ans sans fatiguer la longanimité de M. Guizot. Après avoir épuisé sur notre commerce les mesures onéreuses et vexatoires, c'est maintenant aux personnes qu'il s'adresse. Un baleinier du Havre, l'*Angelina*, en relâche à Monterey, y a été l'objet des plus lâches violences. Voici une lettre écrite au Havre à ce sujet et communiquée au *Journal du Havre* :

« San-Francisco (Californie), le 12 octobre 1844.

» Nous sommes arrivés à Monterey le 17 septembre pour nous rafraîchir et prendre les ravitaillements nécessaires à la continua-

dans l'éternelle immobilité.

A la vue de ce cadavre, le sentiment revient au frère de Zahira, et déjà d'un coup d'œil sa raison calmée a entrevu l'immensité du péril où il se trouve. C'est le fils du terrible kaïd des Hadjouth qu'il a frappé ; c'est dans un endroit solitaire, au milieu du silence de la nuit, qu'il a porté les coups, et nul autre témoin que Dieu ne peut dire la justice de sa défense. Tout parle contre lui, le sang, le lieu, la nuit, et c'est un père qui doit être juge ! D'ailleurs, n'est-il point connu pour son indomptable colère ? Quel autre que lui aurait osé lever son arme sur le fils du kaïd ? Que faire ?

Un seul parti lui reste, la fuite ; mais vers quel côté diriger ses pas ?

Boul-Nouar, éperdu, vole à sa tente ; Zahira l'y attendait avec anxiété, elle avait cru entendre en effet un bruit confus, semblable à des gémissements, et déjà elle avait conçu un de ces pressentiments que Dieu, dans sa bonté, envoie au cœur de l'homme afin de le préparer à une plus grande douleur.

A la vue de son frère, un cri s'échappa de ses lèvres :

— Mon frère !

— Zahira, il faut fuir.

— Qu'as-tu fait ?

— Il est mort ! mort, te dis-je !

— Dieu !

— Vois ce sang qui coule de ma poitrine : Ahmed m'a frappé le premier.

Il est mort... Fuyons.

Mais Zahira n'entendait plus. Immobile de stupeur et d'effroi, elle regardait son frère comme au sortir d'un rêve ; son cœur avait cessé de battre ; son imagination effrayée se retraçait le cadavre d'Ahmed gisant sur la terre et baigné dans son sang, et déjà elle croyait entendre accourir les chaouchs du kaïd pour saisir son frère.

Cependant Boul-Nouar, profitant des instants qui lui restent, selle son coursier, rassemble ce qu'il possède de plus précieux, et saisit ses armes.

— Ma sœur, dit-il, reviens à toi ; courage, et fuyons.

— De quel côté ?

— Je ne sais encore ; mais Dieu veuille sur l'innocence, il protégera pas. Viens.

Zahira se laisse entraîner. Boul-Nouar l'enlève dans ses bras, la place devant lui sur son cheval, et, prêtant une oreille attentive aux moindres soupirs que lui apporte la brise du soir, il écoute ces sons lointains que l'Arabe seul comprend, signes révélateurs de l'approche du danger. Mais aucun bruit ne parvient à lui au milieu du calme absolu de ces solitudes ; tout dort dans sa tribu. Boul-Nouar, pressant alors les flancs de son coursier, lui laisse suivre le chemin qui lui est indiqué par Dieu.

Le noble animal s'élance alors d'un bond rapide vers la Chiffa, presque

tion de notre voyage. Le 22 suivant, l'équipage alla en permission à terre; un de nos hommes revint à bord le lendemain matin, ayant été frappé d'un coup de couteau par un soldat mexicain. Le capitaine porta plainte au général, et exigea que des poursuites fussent faites, afin de découvrir l'auteur de cette tentative de meurtre. Les officiers mexicains se rendirent à bord dans les journées du 23 et du 24 afin d'interroger l'homme blessé et d'obtenir quelques renseignements. Le 24 au soir, après être resté à bord toute la journée, j'envoyai, vers huit heures, le second lieutenant avec une pirogue aux ordres du capitaine. Comme il se rendait, accompagné du mousse, au lieu où il devait se trouver, il fut attaqué par plusieurs soldats qui lui lancèrent leurs couteaux, et il ne dut son salut qu'à son agilité.

Il revint au bord du rivage en hélant le navire et faisant une demande de secours. J'expédiai de suite ma quatrième pirogue, et, les cris continuant encore après son arrivée à terre, je réfléchis qu'aucun des hommes n'était armé; alors je fis amener mon embarcation, qui avait encore son grément de pêche, et, m'armant moi-même de mon fusil de chasse, je le chargeai à balle, dans la persuasion que l'on assassinait le capitaine Hyenne à cause des poursuites qu'il faisait faire pour l'assassinat du 22. Je me trompais, car c'était non seulement au capitaine, mais encore à tous les Français qui se trouvaient à Monterey, que l'on en voulait en ce moment. Aussitôt à mon arrivée à terre, je fis armer les cinq hommes qui m'accompagnaient avec les lances et louchets tranchants de ma pirogue, et me dirigeai vers la ville, du côté où j'entendais crier. Après avoir traversé une grande place qui borde la plage, j'entrai dans une rue dans laquelle je n'eus pas plutôt fait deux cents pas que ma petite troupe fut attaquée par des soldats cachés à l'ombre d'un mur.

« Les lames de leurs sabres, sur lesquelles se reflétait la lune, les ayant signalés, ils nous trouvèrent sur la défensive. Ne jugeant pas prudent de rester dans cette rue et craignant d'être attaqué par derrière, je fis battre en retraite, me tenant toujours en tête de mes hommes afin de contenir les soldats mexicains par la crainte de mon arme à feu. Nous regagnâmes la place en assez bon ordre. Mes hommes, apercevant une vingtaine de soldats qui accouraient pour leur couper le passage, eurent peur, se débandèrent et me laissèrent seul. Je ne m'aperçus de leur disparition qu'au moment où, pressé de trop près par les soldats, je regardai en arrière, pour savoir si mes hommes étaient près de moi, afin qu'ils me protégeassent pour recharger mon fusil après avoir fait feu. Vous jugez alors de ma position. Je retardai encore de tirer, ne voulant user de mon moyen de défense qu'à la dernière extrémité; enfin, forcé d'en faire usage, je fis feu sur l'un de mes agresseurs et le blessai grièvement au front.

« Un autre, pensant probablement que mon fusil n'était qu'à un coup, s'élança sur moi pour me frapper de son sabre; je lui tirai mon second coup dans la poitrine et l'étendis raide mort. N'ayant alors que mon fusil déchargé pour défense, je le saisis par le canon et parvins encore à en culbutter quelques-uns. Je reçus dans cette dernière lutte plusieurs blessures très-graves aux mains et fus renversé par un coup de pierre à la tête. Ils se précipitèrent alors tous sur moi, et, voyant qu'il n'y avait plus d'espoir de salut dans la force, j'en cherchai dans la ruse : je fis le mort.

« L'un d'eux me porta un coup de baïonnette au côté, l'un autre un coup de sabre sous le sein gauche; je les entendis s'entretenir quelques instants à voix basse, et l'un d'eux se penchant sur moi, je sentis le froid d'un sabre me passer sur le cou. Je crus alors fermement qu'ils allaient me couper la tête, et je vous avouerai franchement que ce fut le moment le plus difficile à supporter. Je conservai cependant assez de sang-froid pour garder mon immobilité. Ils se contentèrent heureusement de couper ma cravate et le cordon de ma poire à poudre, et m'ayant encore gratifié d'un coup de pied, ils me laissèrent en disant : « Il est mort. »

« M'apercevant qu'un seul était resté, et ne lui voyant d'autre arme qu'un os de bœuf, je cherchai à réunir mes forces afin de pouvoir le renverser et gagner les embarcations; lorsque j'entendis tout-à-coup un bruit de voix que je reconnus pour françaises : c'étaient les deux équipages des pirogues qui m'avaient précédé et qui revenaient aux embarcations après avoir été chercher, à l'extrémité de la ville, deux officiers du bord qui s'y trouvaient dans une maison amie. Lorsqu'ils furent rendus assez près de moi, je me mis à crier : « A moi ! à moi ! Angéline ! Angéline ! » Ils s'empressèrent de venir à mon secours ; mais ils ne purent arriver assez tôt pour empêcher mon gardien de m'asséner un coup de son os sur la tempe droite, qui me fit retomber. La place se couvrit en ce moment de soldats qui accouraient de toutes parts, ce qui força nos hommes à céder au nombre et à se réembarquer précipitamment. J'avais perdu beaucoup de sang ; c'est à grand'peine que je parvins à

entièrement desséchée à cette époque de l'année. Afin de faire perdre sa trace, si elle est suivie, Boul-Nouar le dirige quelque temps dans le courant du ruisseau ; ensuite il rend la liberté à son cheval, qu'il laisse aller à la volonté de Dieu.

Arrivé au pied des montagnes que vous voyez à votre gauche, et dont les derniers versants s'abaissent jusqu'à la rivière, le cheval de Boul-Nouar gravit les collines, se dirigeant vers l'endroit où vos aïeux avaient établi notre tribu.

Au moment où Boul-Nouar arrivait auprès des gourbis bâtis par les Beni-Salah, vos ancêtres, la nuit commençait à se dissiper, les étoiles à pâlir dans les cieux. Tout reposait encore dans notre tribu ; seulement quelques chiens, gardiens vigilants, ne tardèrent pas à annoncer, par leurs aboiements, l'approche d'un étranger (1).

Éveillé par le bruit, un jeune Arabe s'avance au-devant des deux fugitifs : c'était Kaddour-Ben-el-Hadjali, la gloire de notre antique tribu.

- Qui êtes-vous ? s'écria-t-il.
- Tes hôtes.
- De quelle tribu êtes-vous, et d'où venez-vous ?
- Nous sommes Hadjouth, et nous fuons les Hadjouth.
- Que venez-vous chercher ?
- Notre salut à tous deux. Nous le demandons aux Beni-Salah, et à toi que le ciel a conduit vers nous.

A ces mots, Boul-Nouar raconta les causes de sa fuite; les poursuites d'Ahmed, sa lâche agression, sa mort, et comment ils sont parvenus à s'échapper.

Il continue ainsi :

— Guerrier dont j'ignore le nom, mais sur le visage duquel Dieu a imprimé la bonté, avant de nous accorder l'hospitalité que je réclame pour cette jeune fille et pour moi, je ne dois pas te laisser ignorer les malheurs qui peuvent en résulter pour toi, car te les taire ce serait une trahison de ma part. Tu connais le kaid des Hadjouth ? pour racheter le prix du sang de son fils, il n'est pas de moyens qu'il ne tente, et peut-être sa haine retombera-t-elle sur celui qui nous aura reçus. J'ai fait mon devoir en t'avertissant ; maintenant, j'attends ta réponse.

— Devant Dieu, vous êtes mes hôtes !

(La suite à un prochain numéro.)

(1) Il n'est point de tribu qui ne soit gardée par des meutes de chiens, qui n'appartiennent précisément à personne, mais un peu à tout le monde. Ces chiens en défendent très-bien l'approche, et, s'ils ne peuvent l'empêcher, ils avertissent du moins par leurs aboiements. Malheur au voyageur, qui n'a pas de bâton.

gagner les pirogues avec le secours qu'on me prêta. Un coup de feu fut tiré sur nous, mais n'atteignit heureusement personne.

« Les cris que j'avais entendus en débarquant étaient poussés par les hommes des deux pirogues qui avaient trouvé le capitaine au rivage et qui l'avaient suivi jusqu'à la maison où étaient les deux officiers ; ils furent attaqués par des soldats qu'ils parvinrent à mettre en fuite.

« Le général fit demander le capitaine, et lui ordonna de retourner à bord avec ses hommes ; le capitaine répondit que, sans les soldats qui l'avaient attaqué, il y serait depuis long-temps. Ce général est un homme sans énergie, incapable de prendre un parti, et soldat de ses soldats plutôt que leur chef.

« Voilà l'homme qui commande en Californie le rebut de la population du Mexique envoyé ici en exil ; ils sont la terreur des habitants de la ville, qui se sont montrés pleins d'urbanité envers nous.

« Ainsi, mon cher ami, j'en suis quitte pour ma main droite mutilée, deux coups de sabre à la main gauche, plus deux blessures au corps et les autres contusions que j'ai reçues. Un des hommes qui étaient à quelque distance de moi, le forgeron du bord, nommé Leconte, fut aussi cerné par des soldats qui lui firent sept blessures et le laissèrent pour mort. Nous ne savons à quoi attribuer la rage de ces soldats contre nous, l'équipage ne leur ayant donné aucun motif de vengeance. C'est donc l'appât de quelques misérables nippes ou la haine du nom français qui les a portés à cette violence à notre égard.

« Le capitaine s'est comporté dans cette affaire avec beaucoup de fermeté. Il a exigé que des poursuites fussent faites contre les auteurs de ces violences, et a réclamé du gouvernement mexicain une indemnité tant pour le dommage occasionné au navire que pour les hommes blessés. Il a fait enfin tout ce qu'il était possible de faire dans notre triste position pour représenter dignement le pavillon français que l'on venait d'outrager d'une manière aussi indigne.

« N'est-il pas bien triste, mon cher ami, que ce soit au moment où nous venons nous remettre de nos fatigues devant un port ami que les plus grands dangers nous attendent ? Est-ce que le pavillon français sera continuellement outragé sur tous les points du globe, sans que le gouvernement en tire une fois vengeance ?

« Un brick sarde qui vient de mouiller, venant des îles Sandwich, nous apprend que les Français ont abandonné Taïti (1) ; je me refuse à le croire, car Taïti, par sa position et par sa fertilité, est le port de l'Océanie le plus important et le plus utile sous le rapport commercial. Les Marquises, terre à peu près inculte, ne peuvent être qu'un port militaire. Si cette nouvelle était malheureusement vraie, je ne verrais aucune sûreté pour nos navires dans ces mers. »

Les dernières nouvelles de Taïti reçues en Angleterre sont du 18 juillet, quatre jours de plus que la date des nouvelles apportées par la *Reine-Blanche*. Ces nouvelles sont travesties, rédigées dans un sens défavorable aux Français, comme on doit s'y attendre, et c'est sous toutes réserves que nous les reproduisons d'après le *Sun* qui les a empruntées au *Shipping-Gazette* :

« Taïti est dans une situation déplorable. Les indigènes causent de vives appréhensions ; les soldats français ne cessent pas d'être sur le qui-vive. Depuis l'arrivée du schooner, le 1^{er} juillet, nous nous attendions à une attaque ; aussi n'avait-on pas débarqué la cargaison. Nous commençons aujourd'hui à la débarquer (l'auteur de la lettre que nous citons est un négociant à bord d'un navire de commerce), après avoir écrit au gouverneur que nous tiendrions le gouvernement français pour responsable de toute perte ou de tous dommages occasionnés aux propriétaires anglais par la guerre actuelle.

« Le capitaine Hommond de la *Salamandre* avait écrit au gouverneur français ; par ordre de celui-ci, sa lettre a été traduite en taïtien. On en a altéré le sens, et elle a été affichée dans l'espoir qu'elle amènerait les indigènes à abandonner la lutte et à recevoir tranquillement le joug français.

« La lettre, ainsi mal interprétée, avait pour but de déclarer que le capitaine Hommond assurait au gouverneur de Taïti que son arrivée à Taïti n'avait d'autre but que de s'occuper du commerce anglais, attendu qu'il ne s'y trouvait aucun représentant de la reine d'Angleterre. Les indigènes, dans la persuasion que les Anglais les ont abandonnés et les laissent à leurs ressources, ont résolu de vaincre ou de mourir. La population indigène, à peu d'exceptions près, s'est sauvée dans les montagnes. Des partis de ces indigènes, de temps à autre, livrent aux Français des escarmouches ; il a été tué beaucoup de ces derniers, et quelques Taïtiens ont péri. Les maisons des prêtres ont été brûlées, ainsi que les maisons de ceux qui favorisent les Français. Dans une des dernières affaires, le révérend M. Kean a été tué en rentrant chez lui, etc. »

Cette lettre, qui ne contient pas de faits nouveaux, a quelque importance en ce qu'elle prouve que l'état de choses n'est pas changé depuis le 14 juillet. Nous sommes bien étonnés qu'aucun député n'ait encore songé à demander aux ministres si on a envoyé des renforts à nos braves et malheureux soldats.

Le conseil municipal d'Angers s'est réuni mardi dernier en session extraordinaire. M. A. Giraud a donné lecture de la lettre par laquelle le préfet autorisait cette session et en assignait le but.

Cette lettre portait que la légalité de l'ordonnance qui règle le budget obligatoire ayant été contestée, il importait de vider la question, soit par la reconnaissance de cette légalité, soit par le pourvoi au conseil d'état. La lettre du préfet se terminait ainsi :

« Le conseil municipal comprendra qu'il est de sa loyauté comme de sa dignité de ne pas procéder par ajournement ou autres moyens dilatoires, et de donner aux questions qui lui sont soumises des solutions franches et nettes. »

La lecture de ce passage a soulevé dans le conseil de vives et énergiques protestations contre le droit que s'arrogeait le préfet de lui donner des leçons. La lettre du préfet a été considérée par la majorité comme inconvenante et digne de blâme, et l'on a reproché au maire qui l'a communiquée de n'en avoir pas compris la portée et de n'avoir pas fait remarquer au préfet combien il était indécent d'écrire en de pareils termes aux représentants de la commune.

A la suite de cet incident, le conseil a nommé une commission chargée d'examiner s'il y avait lieu à un pourvoi contre l'ordonnance qui règle le budget, et la séance a été levée. Le conseil se réunira de nouveau dans quelques jours pour entendre le rapport de cette commission.

L'application de la nouvelle loi sur les patentes soulève des plaintes unanimes. Voici ce qu'en dit le *Journal du Loiret* :

« La nouvelle loi sur les patentes, dont l'application a lieu cette année pour la première fois, fourmille d'inégalités choquantes et

(1) Il s'agit probablement de la nouvelle loi du désaveu de la prise de possession.

qui la classent nécessairement parmi les lois à refaire ; car elle fonctionne en effet à contre-sens, car, tout en surchargeant les petits patentables et ménageant les gros, elle fait perdre au trésor public et aux villes, et c'est ce que probablement ne voulaient ni le gouvernement ni les chambres.

« On jugera du reste des effets de cette loi par les rapprochements que voici. Un des principaux marchands de la ville, employant douze commis, est imposé au droit fixe de 60 f. ; tandis qu'un pauvre bottier, son voisin, devra payer 45 f., et qu'une marchande des quatre-saisons, qui gagne à peine son pain, paiera 25 f. En somme, les petits patentables paieront un tiers de plus que par le passé ; les gros, au contraire, seront dégrevés. Ainsi, par exemple, les grandes messageries paieront 300 f. de moins que par le passé ; le chemin de fer lui-même économisera 700 f.

« Quant à la position faite au trésor par cette loi si artistement faite, on en jugera par les résultats suivants : il recevra de la seule ville d'Orléans 40,000 f. de moins que par le passé, et la caisse municipale, qui a droit à des centimes sur cette recette, perdra 4,000 f. Passe encore si cette perte contribuait au soulagement des contribuables pauvres ; mais elle ne profite qu'à ceux qui pouvaient le mieux payer et qui ne demandaient pas de faveur.

« Est-ce maladresse ou défaut de calcul de la part du gouvernement ? ou plutôt y aurait-il une intention électorale dans ce dégreèvement inattendu ? C'est ce que l'avenir nous démontrera. »

AVIS. — Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition des travailleurs à se présenter dans nos bureaux de neuf heures du matin à six heures du soir.

Chronique.

On peut signer la pétition des travailleurs chez MM. André, coiffeur, rue Vaubecour, 17; Pallu, cafetier, rue de la Barre; Perret, cabinet littéraire, petit passage de l'Argue; Bret, limonadier, rue des Capucins, 11; Drevet, même profession, rue Bodin, 5; Audenis, même profession, grande place de la Croix-Rousse; Sandier, même profession, rue de Séze, aux Brotteaux, et Blanc, marchand de vin, rue Sainte Elisabeth, 4, aux Brotteaux.

Spectacles du 12 janvier.

GRAND-THÉÂTRE. — 1^o La Ciguë, comédie. — 2^o Les Martyrs, grand opéra.

CÉLESTINS. — 1^o Un Enfantillage, vaudeville. — 2^o Les Premières Armes du Diable, vaudeville fantastique. — 3^o La Mazurka, ou Clarinettes et Marionnettes, vaudeville.

Nouvelles diverses.

Les étoiles filantes, ces brillants météores sur l'origine desquels les savants ne peuvent s'accorder, se font remarquer par la singulière périodicité de leur apparition. C'est surtout dans les nuits du 2 janvier, des 23^e et 24 avril, des 15 et 30 juin, du 10 août, du 18 octobre, du 10 au 13 novembre, des 6 et 7 décembre, qu'elles tracent dans le ciel leurs éphémères sillons. Leur progression est généralement du nord-est au sud-ouest, mais on en voit se diriger de tous les côtés du firmament ; elles décrivent le plus souvent des lignes courbes ; quelquefois on en voit d'horizontales et de verticales ; d'autres enfin affectent une forme serpentine ; les unes laissent après elles de longues traînées, semblables à celles des fusées d'artifice ; les autres se promènent sans aucun accompagnement ; les autres descendent ; d'autres s'éteignent au lieu même de leur naissance. Leur grandeur varie depuis le diamètre apparent de la lune jusqu'au point lumineux le plus restreint. Leur vitesse est de 24, 40 et même 56 kilomètres par seconde ; leur minimum de hauteur est de 9,600 mètres ; on en a observé à une hauteur de 740,000 mètres (185 lieues).

L'hypothèse la plus en faveur aujourd'hui est celle qui attribue à l'électricité l'origine de ces météores.

— Le 30 décembre 1844, le nombre intégral des bâtiments anglais de toute espèce, en commission, en construction ou devant être construits, y compris les bateaux à vapeur de toute dimension, les yachts, bâtiments de transport, etc., était de 628.

Le nombre des officiers de la marine anglaise, qui était, en 1816, de 10,488, a été successivement réduit tous les ans ; il est réellement de 7,854.

— On parle depuis quelque temps dans les cercles confidentiels, écrit-on de la frontière de Pologne, de bulles et de lettres pastorales que les évêques de Pologne reçoivent de Rome. Le saint-siège exhorte le clergé à ne pas se mêler aux affaires politiques, et à se borner à recommander aux fidèles l'obéissance à l'autorité, mais aussi à défendre dans toute sa pureté la religion catholique contre l'hérésie.

« Ces exhortations, ajoute le correspondant, ne semblent pas avoir fait un effet général, car on sait que parmi les personnes arrêtées dernièrement se trouvent six à huit prêtres catholiques. »

Voilà bien la cour de Rome ! Peu lui importe la tyrannie ; mais le dogme, c'est différent. La religion du Christ, qui s'élève contre l'oppression, foulez-la aux pieds ; mais la religion du pape, que le pape applique si bien à ses tristes états temporels, voilà celle qu'il faut maintenir dans toute sa pureté !

Nouvelles Etrangères.

PORTUGAL.

Le *Royal-Tar*, arrivé en Angleterre le 6 janvier au matin, apporte des nouvelles de Lisbonne du 1^{er}.

Les cortès devaient être ouvertes le lendemain par la reine en personne.

Un décret royal, publié dans le *Diario di Governo*, contient une nouvelle fournée de huit pairs, parmi lesquels on remarque le nom de M. Costa-Cabral, ministre de l'intérieur. Les autres sont MM. Gomez de Castro, ministre des affaires étrangères ; Pimantel-Freire, Caldeira Pinto-Leitao, Carlos de Mascarenhas, commandant de la garde municipale et frère du marquis de Fronteira, dom Manuel de Portugal, le baron de Vargem, le comte de Sabugal.

Cette fournée a pour but d'assurer au ministère une majorité certaine dans la chambre des pairs, où l'on sait qu'une opposition assez remuante s'est formée sous les auspices et la conduite du duc de Palmella. Celui-ci paraîtrait céder à un découragement subit, s'il est vrai, comme on l'annonce, qu'il se dispose à se fixer à Bruxelles.

On remarque que la liste des huit pairs ne contient qu'un seul nom de député, celui de M. Pimantel Freire, si l'on omet de compter ceux des deux ministres qui faisaient partie de la seconde chambre. C'est la première fois, sans doute, que l'on voit deux ministres en exercice s'octroyer à eux-mêmes la dignité de pairs pour former l'appoint d'une majorité nécessaire à leur intérêt politique. M. Costa-Cabral et son collègue pensent assurément que rien n'est mieux que faire ses affaires soi-même. Il n'en est

pas moins vrai que leur promotion, dans de semblables circonstances, peut compter parmi les anomalies constitutionnelles les plus singulières dont la Péninsule nous donne le spectacle.

ETATS-UNIS.

On lit dans le *New-York-Herald* :

« Le président Tyler se propose, dit-on, d'adresser au congrès un message dans lequel il recommande au sénat et aux députés d'adopter les mesures les plus énergiques pour opérer l'annexion du Texas et obtenir du gouvernement mexicain l'indemnité qu'il doit à l'Union. Peut-être M. Tyler fera-t-il ce que le gouvernement français a fait il y a quelques années, c'est-à-dire qu'il enverra dans les eaux du Mexique une flotte pour appuyer par la force, au besoin, la demande de l'indemnité. Nous pensons même que le président laissera pour le moment de côté la question de l'annexion du Texas. »

VARIÉTÉS.

Nous empruntons les derniers faits qui suivent au curieux travail de M. Edmond de Ginoux sur les mœurs des Polynésiens :

Les témoignages extérieurs du chagrin, de la douleur, ne sont point épargnés chez les naturels de ces îles ; je dis extérieurs, parce que j'ai la conviction qu'il y a dans leur fait plus de grimace, de calcul, que de véritable sentiment. Un enfant pleure difficilement, un homme pour peu de chose, une femme pour rien. J'en excepte cependant ce qui touche de près le cœur d'une mère ou d'un père, et je citerai à cette occasion l'exemple suivant :

Un enfant de la vallée des Happas, à Nou-Hiva, s'était donné à un officier qui l'avait pris en affection, et qui désirait l'élever ; il avait quitté la case paternelle et sa vallée, et il était venu au camp d'Akapei s'établir chez cet officier, qui a eu de lui le soin d'un père. La famille de cet enfant n'avait rien trouvé d'extraordinaire à sa conduite, et le laissait parfaitement libre ; seulement elle passait fréquemment la montagne qui sépare les Nappas de la vallée de Nou-Hiva, et, en reconnaissance des bontés de l'officier, elle lui apportait des fruits et ce qu'elle s'imaginait pouvoir lui faire plaisir. Heureux chaque fois de leur visite et de l'accueil qu'ils recevaient, ces braves gens s'en retournaient fort tranquilles sur le compte de leur enfant ; celui-ci, à son tour, allait de temps à autre revoir sa case, ses parents et sa vallée.

Mais, il y a trois mois, l'officier reçut l'ordre de revenir à Taïti. Il en informa le petit Tito, et il lui dit qu'il fallait qu'il s'en retournât aux Happas ; celui-ci ne voulut jamais y consentir ; il pleura, se désola, et demanda en grâce de le laisser partir. L'officier prévint alors la famille de Tito, et lui conseilla de le déterminer à rester, non qu'il ne lui plût pas de le garder, mais pour éviter à ses parents le chagrin de les priver de cet enfant. Toute la famille accourut aussitôt ; elle remercia l'officier, et voulut entraîner Tito. Tito fut sourd aux prières et aux larmes de sa mère et de son vieux père ; il déclara qu'il ne se séparerait pas de l'officier, qu'il irait à Taïti, et qu'il ne retournerait aux Happas qu'avec lui.

La veille du départ, toute la famille était encore réunie chez l'officier et dans la désolation. La mère de Tito s'arrachait les cheveux et se déchirait la poitrine ; son père lui disait qu'il était vieux, et que, s'il s'en allait, il mourrait sans le revoir ; sa sœur le suppliait ; mais c'était en vain : Tito avait résolu de partir, et quelque sorte malgré l'officier, qui joignait ses instances à celles des bons habitants des Happas. Enfin, quand tout espoir se fut éteint, le père, la mère, la sœur de Tito frotaient long-temps leur nez contre celui de l'enfant, et ne rentrèrent dans leur vallée que lorsque le navire se fut éloigné.

Tito est à Taïti, toujours gai, toujours content. Quand l'officier lui parle de sa vallée des Happas, il répond, comme il y a trois mois : « Je n'y retournerai qu'avec toi, et si tu pars pour la France, j'irai en France avec toi. »

— Lorsqu'ils veulent indiquer une heure, les naturels de ces îles disent,

en montrant un endroit de l'espace : « Quand le soleil sera ici, je ferai cela ; quand il était là, j'ai fait ceci. »

— Comme on le sait, tous les naturels des îles Marquises sont des fumeurs : hommes, femmes et même petits enfants. Ils fument en avalant la fumée. A Nou-Hiva, ils font des pipes en bambou ; mais là aussi, comme à Taïti, leurs cigares se font avec des débris de feuilles de tabac séchées au feu qu'ils enferment dans un morceau de feuille de pandanus roulé en spirale. Dix, quinze naturels sont-ils réunis, le même cigare passe dans toutes les bouches. Quand ils sont avec un Européen qui fume, ils lui demandent son cigare ; tous l'aspirent, et il lui revient ensuite. Les Polynésiens s'éclairaient avec des noix huileuses enfilées dans une petite liste de bambou. Ils obtiennent du feu par le frottement de deux morceaux de bois sec. »

— Tous les soirs la plage de Papaiti retentit des chants et des cris des naturels. Les hommes, dont le nombre est maintenant assez considérable, les femmes et les enfants se réunissent de tous les points par groupes épais et exécutent des concerts à leur manière et toutes les danses indigènes. Les concertants, dont les voix s'accordent parfaitement, et dont les chants ne manquent ni de caractère ni d'harmonie, s'accompagnent en frappant en cadence leurs mains l'une dans l'autre. Cela produit un effet original et qui est assez agréable à l'oreille. On se ferait difficilement une idée du bonheur qu'éprouvent les Taïtiens quand ils dansent ; leur joie s'exprime par des cris perçants et des éclats de rire qui se répètent au loin. On assure que le plaisir de danser et d'être applaudis par les Européens avait ramené ici plus d'un insuré. »

— Les cases des naturels étant assises sur le sol et formées d'un carré de petits bambous qui supportent une toiture en feuilles de pandanus ou de cocotier, elles recèlent une très-grande quantité d'insectes gros et petits qui sont fort désagréables. Nous leur livrons une guerre à outrance ; les naturels ne leur font aucun mal. Quand ils en prennent, ils les jettent hors de la case, mais sans les blesser. Est-ce insouciance ? est-ce superstition ? Je crois que c'est l'une et l'autre à la fois. Ils laissent aux chats, lorsqu'ils en ont, le soin de faire la police des animaux qui ont élu domicile dans la case.

— La manière de s'asseoir pour se reposer et manger est curieuse et nous serait fort incommode. Ils s'accroupissent et s'assoient sur leurs talons. Nos membres n'ont pas assez de souplesse pour que nous puissions les imiter. Ce qui nous serait un supplice leur est agréable et les délassé ; ils restent ainsi des heures entières.

Dans les îles de la Société, on trouve parfois de singuliers tabourets : ils sont haut de trois, quatre, cinq et six pouces. C'est une tablette mince qui repose sur quatre pieds ; mais le tout est taillé dans un seul morceau de bois, ordinairement dans le tronc d'un citronnier. Quelquefois, aux Marquises et dans les îles de la Société, on remarque des plats à papoïe en bois, d'une seule pièce aussi, qui ont une forme de grande écuelle avec trois ou quatre petits pieds.

— Leur esprit communautaire s'étend à tout. Donnez-vous du pain à un de ces sauvages, homme ou femme ? le morceau est divisé en autant de morceaux qu'il se trouve là de naturels ; chacun en a sa part. C'est la fraternité enseignée par l'Evangile, et elle existe chez des peuples qui n'ont eu que la nature pour guide.

Malgré l'exemple des Européens, les naturels taïtiens et non-hiviens mangent avec les doigts ; ils saucent leurs mains dans le plat où la papoïe est mise en pâte, puis ils sucent assez bruyamment leurs doigts.

— Dans la Polynésie, le couchage est on ne peut plus simple. Je ne parle pas des naturels de Papaiti, qui se sont façonné des lits à l'instar des nôtres, mais de ceux qui conservent leur ancienne manière d'être. Pour les Taïtiens, un lit consiste en une natte étendue sur les herbes fraîches qui jonchent le sol de la case. A Nou-Hiva, de grosses pierres usées en dessous font un pavé dans l'intérieur de la case. Sur ces pierres, deux troncs de cocotier sont couchés parallèlement à moins d'un mètre de distance l'un de l'autre ; une natte remplit cet intervalle. La natte est le matelas, l'un des cocotiers l'oreiller, et l'autre supporte les jambes des dormeurs. Dire pourquoi ils aiment à avoir les pieds en l'air, je ne le saurais. Une tapie, étoffe d'écorce d'arbre, les enveloppe pendant leur sommeil.

Le gérant responsable, B. MURAT.

BOURSE DE LYON. Cours des valeurs industrielles. Le 11 janvier 1845.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	5,120
2,000	300	Société riveraine d'assurance.	500
2,000	1,000	Banque de Lyon.	5,555
520	5,000	Bateaux à vapeur.	4,500
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,000
200	5,000	Société Lyon. des transp. Rh.-Saône.	4,000
200	5,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	3,000
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	8,000
1,050	500	Compagnie du Rhône.	800
6,000	5,000	Canal de Givors.	525
2,200	5,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne.	8,500
40,000	500	d'Avignon à Marseille.	940
80,000	500	de Paris à Orléans.	1,120
72,000	500	de Paris à Rouen.	
400	3,000	de Saint-Etienne à Andrieux.	
550	500	Eclairage par le gaz.	650
1,000	500	Abbeville.	460
300		Angers.	
		Avignon.	
		Bayonne.	
		Besançon.	740
		Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	1,153
		Bourg.	
		Bourges.	1,100
		Dijon.	960
		Dole.	550
		Florence.	565
		Gènes.	1,020
		Grenoble.	2,000
		Guillotiére.	1,600
		Laval.	567
		Limoges.	580
		Lyon.	5,850
		— nouvelle émission.	5,850
		Metz.	1,100
		Mézères et Charleville.	676
		Montpellier.	
		Moulins.	625
		Mulhouse.	
		Naples.	695
		Nevers.	500
		Perpignan.	700
		Reims.	425
		Rive-de-Gier.	725
		Saône-et-Loire.	540
		Saint-Etienne.	1,350
		Strasbourg.	1,500
		Trieste.	1,200
		Trois villes du Midi.	1,250
		Troyes.	400
		Turin.	900
		Valence.	920
		Venise.	675
		Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	1,480
		Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	16,750
		Mines de houille.	6,800
		Société civile.	800
		Grangette et Chalatte.	820
		Côte-Th. Allier.	925
		Compagnie générale des Tréfonds.	
		Compagnie des mines des Lites.	500
		Compagnie du Villars.	575
		Ponts.	1,755
		— Sur le Rhône.	2,245
		de la Feuille.	2,245
		du Palais-de-Justice.	1,600
		de l'He-Barbe.	1,290
		de Vaise.	
		Omnium.	1,440
		Moulins à vapeur de Ferrache.	5,150
		Gare de Vaise.	
		Terrains de Vaise.	420

Clyso-pompes, clysoirs, seringues de voyage de tous les systèmes, chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon. — Même adresse : dépôt général de tous les instruments de chirurgie en gomme élastique, charpie française et anglaise, linge à pansement.

Etude de M^e Cayet, huissier.

Mardi quatorze janvier 1845, à dix heures du matin, sur la place Louis XVIII, à Lyon, il sera procédé à la vente à l'enchère d'objets mobiliers saisis, consistant en commode, secrétaire, tables, glace, poêle, tableaux, batterie de cuisine, et autres objets. (2698)

AVIS AU COMMERCE.

M. LAVERLOCHÈRE, ci devant restaurateur à Lyon, place des Terreaux, n. 1, a l'honneur d'informer MM. les négociants et voyageurs qu'il vient d'acquiescer le grand hôtel du Rhône, situé à Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n. 7.

Il est au centre du quartier du commerce, près les messageries Lafitte et Caillard, celles de Notre-Dame-des-Victoires, le Palais-Royal et la Bourse.

Cet hôtel, récemment décoré à neuf, offre aux personnes qui voudront l'honneur de leur confiance tous les avantages qu'elles peuvent désirer.

Il se compose de quatre-vingt-un numéros ou chambres, et on y tient restaurant à la carte, salle de bains, écurie et remise. (5798)

A VENDRE.

UN FONDS DE PENSION BOURGEOISE ayant huit chambres garnies et bien achalandé.

Il existe depuis quinze ans. S'adresser rue des Bouchers, n. 26. (1542)

AVIS.

On demande un jeune homme connaissant le lavis. S'adresser à M. Louvier, orfèvre, quai Saint-Antoine. (1545)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbolat rue Mulet, 2.

A vendre pour cause de départ. UN FONDS DE CAFÉ

Situé quartier des Célestins et ayant une bonne clientèle. Location très-modérée et bail de six ans. — Prix : 5,000 f. (1528)

A VENDRE.

3 OU 4 BELLES VACHES BERNOISES prêtes à mettre bas, et d'autres au lait et pleines.

Un grand jardin à louer.

S'adresser à la Laiterie Suisse, avenue de Créqui, derrière le Colisée, aux Brotteaux. (1548)

SOUSCRIPTION POUR LE CHEMIN DE FER

D'AVIGNON A LYON.

MM. les souscripteurs primitifs et actionnaires actuels de la Compagnie du Chemin de fer d'Avignon à Marseille qui veulent user du droit à eux acquis de souscrire pour le Chemin de Lyon à Avignon, sont prévenus qu'ils peuvent se présenter, pour régulariser leur souscription, dans les bureaux de la Compagnie du Chemin de Marseille, grande rue des Feuillants, n. 7, tous les jours de neuf heures à deux heures et de quatre heures à six heures.

Les listes de souscription seront closes le 20 janvier courant. (2696)

AU COMMERCE.

EN VENTE :

Chez les principaux libraires et chez l'auteur du *COMPLOIR COMMERCIAL*, place des Terreaux, appartement de la terrasse.

LA CLEF

DE TOUTES LES TENUES DE LIVRES, Seul moyen d'études sans maître ; PAR M. BERTRAND.

Prix : 5 f., avec un grand tableau lithographié de 3 f. pour prime aux cent premiers souscripteurs.

Tous les jours, le matin jusqu'à onze heures et d'une heure à cinq, COURS SPÉCIAUX PERMANENTS pour toutes les études relatives au commerce. (1530)

A louer actuellement.

APPARTEMENT DE 4 PIÈCES nouvellement décorées, avec caves et grenier. Cet appartement est au 1^{er} étage de la maison portant le n. 5, rue d'Amboise.

S'adresser rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

POMMADE DU BARON DUPUTREYN

COMPOSÉE PAR MAILLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins ; à Grenoble, chez M. Cold, place Saint-André, 2. (4660—7270)

Maladies de Poitrine.

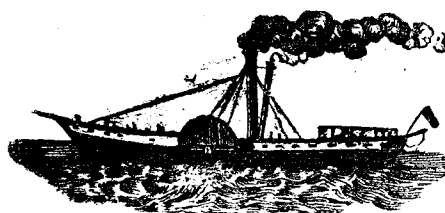
On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine. D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 5 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 59. (9092)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c.

AVIS.

On demande une personne qui aurait 2 ou 3,000 fr. à mettre dans une association d'une fabrique de cirage, encre, vernis et autres produits chimiques déjà en évidence. On demande aussi pour la même maison des jeunes gens intelligents pour voyager sur l'article.

S'adresser à la fabrique, Grande-Rue de la Guillotiére, 13, au 1^{er}. (1544)



Service des Bateaux à Vapeur L'AIGLE ET LE CYGNE

ENTRE

LYON ET VALENCE.

départ tous les jours à 10 heures 1/2 du matin.

Ces bateaux abordent à tous les ports intermédiaires pour déposer les voyageurs.

Les bureaux sont place de la Charité, 12, à Lyon. (7316)

AVIS.

Le sieur FAURE aîné prévient le public qu'en suite du décès de son beau-frère LAPOURAÏLE, la société établie sous la raison de commerce de Faure aîné et Lapouraille étant dissoute, il reste seul chargé de la liquidation, et qu'il continue la partie de teinture et dégraissage sous le nom de FAURE AÎNÉ, rue Pas-Etroit, n. 5, à Lyon, près la place du Grand-College. Il s'efforcera, comme toujours, de justifier la confiance dont on voudra bien l'honorer. FAURE aîné. (1533)

SIROP PHLENTÉRIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHEGMASIES DES VOIES URINAIRES.

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 5 f.; 6 flacons, 45 f. (Affranchir.) (8926)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Code de médecine, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHERMEZON, rue de la Comédie ; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

SERINGUE

FONCTIONNANT SEULE, DITE

AUTOCLYSE ATMOSPHÉRIQUE,

sans ressorts ni mécanismes.

JET RÉGULIER, FORME ÉLÉGANTE.

Cet objet, qui a obtenu les suffrages des médecins les plus distingués de la capitale, est garanti et ne se vend que 10 et 11 fr.

Soul dépôt à Lyon, chez Rivollet, lampiste, place du Piâtre, 4, près la place Saint-Pierre. Nota.—Réparation avec garantie de toutes espèces de lampes mécaniques. (1492)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, Rue Poulaiterie, 19.